

**Convention triennale 2016-2018
pour la valorisation du musée de la Résistance de Châteaubriant**

Département de la Loire-Atlantique

l'Association des Amis du musée de la Résistance de Châteaubriant

Le musée de la Résistance de Châteaubriant est installé dans une ancienne ferme à proximité de la carrière où se déroulèrent les tragiques fusillades d'octobre 1941. Le musée fait partie intégrante du site historique classé aménagé par l'amicale Châteaubriant-Voves-Rouillé-Aincourt qui en est propriétaire.

L'Amicale a délégué par convention en juillet 2007 la gestion et l'animation du musée à « l'Association des Amis du musée de la Résistance de Châteaubriant ». Cette association est adhérente au musée de la Résistance nationale, qui est un réseau de treize musées et centres de ressources en France dont la collection, propriété unique de l'association Musée de la Résistance Nationale basée à Champigny-sur-Marne a obtenu l'appellation Musée de France. Dans le cadre de la convention passée le 27 novembre 2000 avec les Archives nationales, la collection répartie entre le site de Champigny et les musées du réseau sera dévolue aux Archives nationales en cas de dissolution de l'association Musée de la Résistance Nationale.

L'Association des Amis du musée de la Résistance de Châteaubriant gère et anime le musée en s'appuyant sur ce réseau. Elle met en place chaque année, dans le cadre d'une convention avec le ministère de l'Éducation nationale, une exposition temporaire en rapport avec le thème du Concours National de la Résistance et de la Déportation. Cette exposition, également déclinée sous forme d'une ou plusieurs expositions itinérantes, permet de s'adresser à un large public, en particulier scolaire, accueilli toute l'année au musée.

Le Département mène une politique volontariste de soutien à la connaissance, la conservation et la valorisation du patrimoine départemental. Cette politique s'appuie en particulier sur des dispositifs d'aide et d'accompagnement des acteurs, musées et associations, et sur la gestion de sites départementaux.

Dans ce contexte, le Département de la Loire-Atlantique a décidé d'apporter son soutien aux activités de l'Association des Amis du Musée de la Résistance. Les modalités de cette aide sont régies par la présente convention.

Engagements du Département du Loire-Atlantique

Le Département de Loire-Atlantique s'engage :

à apporter un soutien financier aux expositions de l'Association du Musée de la Résistance de Châteaubriant par l'octroi d'une subvention dont le montant est voté par son assemblée délibérante,

- à soutenir les actions menées pour la conservation et la diffusion du patrimoine immatériel lié aux événements commémorés sur le site de la carrière et abordés dans le parcours permanent et les expositions temporaires du musée,
- à soutenir l'inscription et l'identification du musée comme lieu de référence patrimoniale et mémorielle auprès des acteurs locaux qui s'engageront dans la dynamique d'un projet culturel de territoire,
- à accompagner en ingénierie, notamment via le responsable départemental de la politique patrimoniale, à la définition des objectifs à venir, au suivi des actions de l'association, aux projets de rénovation et d'extension du musée de la Résistance,
- à participer aux comités de suivi pour la mise en place de l'exposition et des projets d'animation du musée.

Engagements de l'association des amis du musée de la Résistance

L'association s'engage :

- à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de sa mission définie en préambule,
- à s'inscrire comme site accueil de référence et comme acteur dans le cadre des parcours et projets proposés au titre de l'éducation artistique et culturelle au sein du plan départemental « Grandir avec la culture »,
- à participer autant que possible aux projets de mise en réseau organisés par le Département dans le domaine de la connaissance, la préservation et la valorisation du patrimoine,
- à s'inscrire comme acteur et lieu ressource dans les projets qui pourront voir le jour dans le cadre d'un projet culturel de territoire,
- à inviter le Département à participer deux fois par an aux comités de suivi du projet, permettant d'anticiper la préparation de chaque exposition,
- à mentionner la participation du Département sur l'ensemble des supports de communication.